



**APPEL À CONSULTATION
POUR L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION
DU PAVILLON ILE-DE-FRANCE**

**ESPACE INSTITUTIONNEL ILE-DE-FRANCE
ET STANDS DE VENTE DES ENTREPRISES**

**Salon International de l'Agriculture 2018
Du 24 février au 04 mars 2018**

Porteur du projet
CERVIA Paris Ile-de-France
43 Boulevard Haussmann
75009 Paris

En charge du suivi du projet : Lucie Rolland
01 55 34 37 12 – lucie.rolland@cervia.fr

DATE D'ÉMISSION DU PRÉSENT APPEL À CONSULTATION
Lundi 16 octobre 2017

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :
Jeudi 16 novembre 2017



Chapitre 1 : CONTEXTE	3
A/ Le porteur du projet	3
B/ L'Agriculture francilienne	3
C/ Objectifs du Salon de l'Agriculture 2018 pour l'Ile-de-France.....	4
Chapitre 2 : SALON DE L'AGRICULTURE 2018	5
A/ Thématique générale du stand Ile-de-France 2018	5
B/ Constitution du pavillon ILE-DE-FRANCE	5
C/ L'Espace Institutionnel Régional.....	6
1. Aménagement global de l'espace institutionnel.....	6
2. Espace VISITEURS	6
3. Espace VIP	9
D/ Signalétique stand institutionnel Régional.....	10
1. Signalétique haute.....	10
2. Habillage des poteaux	11
3. Habillage des allées	11
E/ Stand Institutionnel départemental	11
1. Signalétique haute.....	11
F/ Stands de vente.....	12
1. Les îlots collectifs de vente.....	12
2. Les stands de vente particuliers	13
F/ Signalétique Stands de vente.....	13
1. Enseigne exposant.....	14
Chapitre 3 : MISSIONS DU PRESTATAIRE.....	14
A/ Travail du prestataire.....	14
B/ Délais en amont du salon	14
C/ La réponse au présent Appel à Consultation.....	15
D/ Critères de jugement des offres	15
E/ Engagements du prestataire.....	16
Chapitre 4 : MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION	16
A/ Conduite de la prestation.....	16
B/ Procédure de marché du CERVIA Paris Ile-de-France	17
C/ Durée du marché.....	17
D/ Durée d'exécution de chaque prestation.....	17
E/ Résiliation pour cas de force majeure	17
F/ Modalités de paiement	17
Chapitre 5 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION.....	17
Chapitre 6 : ANNEXES.....	18



Chapitre 1 : CONTEXTE

A/ Le porteur du projet

Le pavillon Ile-de-France au Salon de l'Agriculture 2018 est porté par le CERVIA Paris Ile-de-France en tant qu'organisme associé, en délégation de la Région Ile-de-France.

Le CERVIA Paris Ile-de-France constitué de professionnels au sein de ses instances statutaires (www.cervia.fr) travaille en concertation avec la Région, les Chambres d'Agriculture et l'AEV (organisme associé de la Région Ile-de-France en charge de la protection des espaces agricoles périurbains) pour bâtir cette édition 2018.

Le CERVIA Paris Ile-de-France est un organisme associé à la Région Ile-de-France, dédié au soutien, à l'accompagnement et au développement économique des entreprises agricoles et alimentaires franciliennes ainsi qu'à la valorisation des métiers, des filières et des territoires.

Trois missions principales :

- Développer une image alimentaire et agricole pour l'Ile-de-France,
- Accompagner les filières et les entreprises,
- Être l'organisme ressource, expert et facilitateur auprès de ses publics.

Les enjeux Franciliens sur lesquels le CERVIA Paris Ile-de-France s'appuie pour ses missions sont :

- Maintien des terres agricoles,
- Emergence de l'offre alimentaire d'Ile-de-France, en valorisant les productions du territoire en les rendant plus visibles auprès des consommateurs (12 millions de consommateurs - 1^{er} bassin européen de consommation) et de l'ensemble des professionnels de la filière (plus de 50 000 professionnels),
- Développement économique des entreprises du secteur agricole et alimentaire et implantation et transformation sur le territoire.

Le CERVIA Paris Ile-de-France est à l'initiative depuis 2011 de la démarche collective MANGEONS LOCAL EN ILE-DE-FRANCE.

B/ L'Agriculture francilienne

Aux portes d'une des plus importantes métropoles d'Europe, l'Ile-de-France est un ensemble de terroirs agricoles, représentant 48 % du territoire. Deux-tiers de ses communes sont rurales. Elle produit suffisamment de blé pour nourrir ses 12 millions d'habitants.

Les exploitations « grandes cultures » représentent près de 93 % de sa surface agricole. L'Ile-de-France est en effet une grande productrice de céréales, betteraves, pois, orge et féveroles (plantes légumineuses).

Une région également spécialisée en maraîchage et arboriculture qui se place au premier rang des régions productrices de salades (hors laitues), et deuxième rang pour les oignons blancs, persil et cresson. Les principaux fruits sont les pommes, poires, cerises, prunes et framboises, cultivés sur près de 1 000 ha.



L'élevage n'occupe plus une place aussi prépondérante qu'au siècle dernier. Les étables laitières produisent 45 millions de litres de lait par an, valorisés notamment par deux AOP Brie Meaux et Brie de Melun et une IGP avec le Brillat-Savarin (depuis le mois de janvier 2017). Toutes les productions demeurent représentées et le territoire comporte aussi des élevages de chèvres, de moutons, de porcs et de volailles. L'apiculture est aussi notable.

Le dynamisme de l'agriculture francilienne puise ses racines dans des siècles de savoir-faire et dans la qualité de ses terres. La plaine de Chailly-en-Bière (Seine-et-Marne) et la Plaine de Montesson sont réputées pour leurs produits maraichers tandis que le plateau de Saclay (Yvelines et Essonne) se montre plus propice à la culture céréalière.

Plus de 570 000 hectares sont gérés par les exploitants agricoles (plus de 5 000 exploitations agricoles, soit près de 48 % de la surface de la région). La Seine-et-Marne est le département le plus rural d'Ile-de-France (56 % de surface agricole utile), suivi de l'Essonne (48 %), du Val-d'Oise (46 %) et des Yvelines (39 %). Près des 2/3 des communes franciliennes ont une « morphologie rurale dominante ».

Cf. annexe 1 : Mémento de la statistique agricole

C/ Objectifs du Salon de l'Agriculture 2018 pour l'Ile-de-France

La Région Ile-de-France et l'ensemble de ses partenaires ont pour ambition d'organiser une représentation régionale de l'agriculture francilienne forte pour cette édition 2018.

Les objectifs sont :

- Promouvoir et représenter l'agriculture francilienne **dans toute sa diversité** : ruralité et urbanisme, modernité et tradition, circuit court et développement à l'export, diversification et monoculture, agriculture connectée et pratiques traditionnelles...
- Une agriculture en lien avec son territoire, ouverte sur son bassin de consommateurs
- Une SMART Région agricole : une agriculture innovante et connectée. Mettre en avant la politique agricole de la Région Ile-de-France en faveur de ses professionnels et du territoire
- Une valorisation de ses principales cultures et productions :
 - Mise en lumière de sa spécificité « grandes cultures » et notamment sa filière céréalière.
 - Valorisation des filières agricoles et des métiers de la transformation alimentaire.
 - Productions emblématiques : Brie de Meaux et Brie de Melun AOP, cresson de Méréville, champignon de Paris, menthe poivrée de Milly, miel du Gâtinais, agneau d'Ile-de-France, volaille du gâtinais.
- Pour les franciliens, mettre en avant la proximité de leur agriculture, valorisation de la marque Bienvenue à la Ferme et MANGEONS LOCAL EN ILE-DE-FRANCE
- Une région leader sur les agro matériaux et notamment la filière chanvre

Le Salon International de l'Agriculture est un salon grand public, il faut donc **exprimer des messages clairs, attractifs présentant un bénéfice immédiat pour les visiteurs.**



Chapitre 2 : SALON DE L'AGRICULTURE 2018

A/ Thématique générale du stand Ile-de-France 2018

L'espace Ile-de-France 2018 sera construit sur le modèle d'une place de village, avec un stand institutionnel réparti en plusieurs îlots et des stands de vente entourant cet espace. Tous les stands seront liés entre eux par l'intermédiaire d'une moquette habillant les allées de l'espace régional (ou au minimum entre les îlots du stand institutionnel) et par la signalétique haute liant le tout.

L'ensemble du projet devra donner une image **d'unité et d'homogénéité**, entre les différents îlots, afin de conférer à l'espace Ile-de-France une présence marquée et visible. Le visiteur doit avoir le sentiment de pénétrer dans un petit village, avec son centre-ville (espace institutionnel), ses champs (espace végétalisé) et son marché (stands de vente).

Le message doit être fort avec un bénéfice visiteur immédiat.

Thématiques

- **Une terre de grandes cultures** : L'Ile-de-France est une terre de grandes cultures, il s'agit d'un marqueur fort du territoire
- **La SMART agriculture** : une agriculture d'avenir, nouvelles pratiques agricoles, innovation
- **Du champ à l'assiette, des professionnels engagés !** : agriculteurs, artisans et chefs franciliens travaillent main dans la main pour offrir le meilleur de l'Ile-de-France aux consommateurs
- **Une agriculture à proximité de chez vous** : consommer local en Ile-de-France ? Facile !
- **Une agriculture incarnée** : présence de portraits d'agriculteurs ambassadeurs

B/ Constitution du pavillon ILE-DE-FRANCE

L'espace Ile-de-France 2018 sera dans le Hall 3, Hall des Régions de France géré par l'APCA.
Cf. annexe 6 : Répartition des Halls au salon de l'agriculture 2018

L'espace Ile-de-France se décomposera de la manière suivante :

- 1) Un espace institutionnel d'environ 200m² :
 - Un **Espace visiteurs** d'environ 125 m² à destination du grand public, cet espace sera réparti en plusieurs îlots (potentiellement 3 suivant la demande faite auprès de l'APCA - *Cf. Annexe 9 - Projets d'implantations*)
 - Un **Espace VIP** d'environ 75 m² (comprenant une réserve) pour les partenaires, professionnels, élus. Le grand public n'a pas accès à cette partie du stand
- 2) De stands de ventes sur une surface d'environ 144m² incluant :
 - Des îlots collectifs de vente sur la base de stands de 36m² pour un total de 90 m² (2 stands de 36m² et 1 stand de 18m²)
 - Un stand Boulangers de 36m²
 - Un stand Macarons de Réau de 18 m²

L'implantation définitive de l'espace Ile-de-France (surfaces des îlots et emplacement) sera connue au plus tard le 5 décembre 2017. Le CERVIA Paris Ile-de-France a orienté ses demandes auprès de l'APCA suivant le projet d'implantation 1 (*Cf. Annexe 9 - Projets d'implantation*), mais rien ne garantit que l'implantation définitive y soit fidèle.

C/ L'Espace Institutionnel Régional

Le cahier des charges a été rédigé sur la base d'un espace institutionnel réparti en trois îlots. Un axe de circulation (allées habillées, parcours au sol, signalétique haute, jeu de lumière, etc.) permettra de faire circuler les visiteurs sur l'ensemble de l'espace quel que soit le pôle d'entrée. Les trois îlots doivent être intrinsèquement liés et communiquer les uns avec les autres.

Situé au centre des îlots de vente, l'espace institutionnel est le passage obligé pour les visiteurs et les professionnels se rendant sur l'espace Ile-de-France. Il constitue à la fois un lieu d'exposition, de rencontres, de pédagogie et d'animation.

1. Aménagement global de l'espace institutionnel

Le prestataire aura à sa charge la totalité de la conception, de la réalisation et du démontage de cet espace.

Il prévoira de la moquette ou autre revêtement adapté pour l'ensemble du stand, hors réserve ou espace dégustation ou préparation où il faudra prévoir du lino (plus facilement nettoyable). Un plancher est prévu sur l'ensemble du stand (commandé directement par le CERVIA Paris Ile-de-France auprès de Comexposium) sauf si une proposition financière du prestataire est plus intéressante ou si la proposition du prestataire ne prévoit pas de plancher (mettre le plancher en option dans le devis). L'idéal étant de ne pas avoir de plancher ou que celui-ci soit le plus bas possible afin de préserver la dynamique générale du stand.

Le prestataire est en charge de l'ensemble de l'électricité et de l'éclairage du stand, il apportera une attention particulière à l'éclairage de l'espace institutionnel.

Le prestataire aura en charge l'ensemble des éléments de marquage du stand, en complément de la signalétique haute (logo, panneaux, murs imprimés, visuels). L'ensemble des éléments graphiques sera fourni par le CERVIA Paris Ile-de-France en accord avec les propositions faites par le prestataire. Des BAT devront être soumis au CERVIA Paris Ile-de-France pour validation avant impression.

Le prestataire pourra s'appuyer sur les banques photos du CERVIA Paris Ile-de-France et de ses partenaires pour illustrer si nécessaire les paysages, les exploitations, les productions et les agriculteurs d'Ile-de-France.

2. Espace VISITEURS

L'espace Visiteurs d'environ 125 m² à destination du grand public devra être ouvert et permettre la circulation sur les différents îlots. **Chacun des 3 îlots imaginés permettra :**

- **D'apporter** un bénéfice immédiat sur l'agriculture francilienne pour le visiteur du salon.
- **De représenter une agriculture incarnée** : les agriculteurs franciliens sont fiers de leur métier et fiers de leur région, leurs portraits s'affichent sur le stand.
- De véhiculer la **SMART agriculture** : une agriculture d'avenir, mise en avant de l'aspect innovation et digitalisation des nouvelles pratiques agricoles.

Chaque îlot doit fonctionner en relation avec les autres afin d'inviter le public à visiter l'ensemble du stand. Les îlots devront être autonomes dans leur stockage journalier, s'ils font l'objet d'animation, de

distribution de documentations, jeux, gadgets, ils devront comprendre des rangements fermés et/ou une réserve d'animation.

Du point de vue technique, les compteurs électriques devront être optimisés et dans l'idéal centralisés dans la réserve du VIP.

- **Îlot 1 – 45 m² : une terre de grandes cultures** : Végétalisation pour illustrer la filière grandes cultures d'Ile-de-France de manière innovante. L'objectif est de représenter la réalité des productions grandes cultures de la région en se basant sur les chiffres issus du « *Mémento de la statistique agricole* ». Ce pôle doit privilégier les grandes cultures et idéalement respecter les proportions réelles en termes de répartition blé, orge, maïs, etc. Il devra également illustrer les autres productions d'Ile-de-France (cf. *Annexe 1 - Mémento de la statistique agricole – page 10*).

Cet espace accueillera également une animation photo qui s'intégrera dans la végétalisation. La filière élevage pourrait également y être valorisée par l'intermédiaire d'animaux en taille réelle ou d'une autre forme de représentation à imaginer par le prestataire. Cette scénographie, inviterait le public à poser dans une ferme francilienne, avec des portraits d'agriculteurs taille réelle par exemple. Les photos seront diffusées en live sur un écran géant disposé en hauteur ce qui attirerait les visiteurs tout en illustrant l'aspect Smart Région de l'Ile-de-France.

Ce pôle est imaginé et géré dans sa totalité par le prestataire (à l'exception de l'animation photo gérée par un prestataire extérieur).

Le prestataire a toute liberté pour scénographier cet espace. Les contraintes sont de **représenter les productions dans leur proportion, de permettre la visualisation de chiffres et d'inscrire l'animation photo dans la végétalisation.**

Cf. Annexe 8 - Exemples de mise en scène et végétalisation

- **Îlot 2 – 30 m² : la SMART agriculture** : illustrer les techniques de fabrication innovantes à partir d'agro-matériaux et notamment la filière chanvre d'Ile-de-France. L'Ile-de-France se positionne comme la région leader et experte des agro-matériaux. Cela fait sens d'exprimer cette volonté régionale en montrant au public l'usage de ce type de culture dans la construction par l'intermédiaire d'un stand entièrement construit en chanvre (dans la mesure du possible).
Cet espace présentera la filière aux visiteurs, il accueillera également des animations sur le thème de l'innovation agricole.

Le prestataire retenu sera maître d'ouvrage sur cet espace, il sera en charge de la conceptualisation du stand et des plans d'architectures. Il accompagnera le CERVIA Paris Ile-de-France dans la coordination des structures franciliennes spécialisées en agro matériaux (Gatichanvre et Planete Chanvre) qui seront en charge de la construction.

Le prestataire aura la responsabilité de la conception architecturale de l'espace, du respect des normes, de la supervision de la réalisation, de la signalétique haute et de l'installation électrique.



Les structures franciliennes spécialisées en agro matériaux fourniront les matières premières et seront en charge de la construction de l'îlot.

Une première réunion de travail sera organisée début décembre par le CERVIA Paris Ile-de-France en présence des structures spécialisées et du prestataire retenu dans le présent appel à consultation.

- **Îlot 3 – 50 m2 : Du champ à l'assiette, des professionnels engagés ! et Une agriculture à proximité de chez vous** : cet îlot accueillera deux animations.
 - **Du champ à l'assiette, des professionnels engagés ! - 40 m2**

Cet espace accueillera une animation de cuisine et de dégustation de produits agricoles franciliens. L'espace sera construit en trois parties, un emplacement pour le grand public avec des gradins ou toute autre solution technique permettant au public de s'asseoir, une partie cuisine séparée et une réserve permettant de stocker et de préparer les matières premières.

Cet espace mettra en scène des binômes composés d'un agriculteur et d'un professionnel des métiers de bouche ou de l'alimentation qui expliqueront la filière et leurs métiers.

Exemple de binôme : Bouchers / Éleveurs ; Crémiers-Fromagers / Éleveurs ; Fruits et légumes / Maraîchers ; Agriculteurs / Restaurateurs.

Cf. Annexe 10 - Espace dégustation

Espace Du champ à l'assiette, des professionnels engagés !	
Détails techniques	
Sol	Plancher* à revêtir de moquette ou d'un autre matériau – la qualité du sol doit être irréprochable afin de palier à l'usure Lino sur l'espace cuisine et en réserve
Aménagement	L'espace cuisine comprendra un plan de travail, une vitre partielle isolant du public, une hotte*, une plancha*, une plaque de cuisson électrique*, un tour réfrigéré*, un four mixte ventilé*, une vitrine pour l'exposition des produits*, une table de découpe en plastique*, un trancheur à viande*, un évier autonome*, et une poubelle. Sous le plan de travail prévoir des rangements pour faciliter les animations La devanture de l'espace cuisine comprendra deux écrans télé* positionnés en façade devant le public, l'un des écrans diffusera les préparations en train d'être réalisées en live. Le prestataire sera en charge de l'installation de ce dispositif. L'espace cuisine devra être sonorisé afin que les échanges avec le public soient facilités. Le prestataire sera en charge de l'installation de ce dispositif. L'espace disposera d'une entrée réservée (porte western par exemple)
Réserve attenante avec groom et code	L'espace réserve comprendra un plan de travail, deux grands réfrigérateurs*, un évier*, une étagère de rangement, un plan de travail, des patères, une poubelle. L'entrée de la réserve se fera depuis l'espace cuisine.
Branchement électrique	Des prises pour le branchement du matériel cité ci-dessus
* loués ou fournis par le CERVIA Paris Ile-de-France	

- **Une agriculture à proximité de chez vous - 10 m2**

Il s'agit d'un espace dédié à la valorisation de l'ensemble des bénéfices apportés par l'agriculture aux franciliens. Un outil interactif a été développé pour l'édition 2017, il sera réutilisé en 2018. Cet outil présente les différents moyens de consommer des produits locaux par l'intermédiaire d'une carte interactive du territoire.

Le rôle du prestataire sera d'organiser ce pôle en le conceptualisant dans la continuité de l'aménagement global du stand institutionnel. Il aménagera sols, structures, branchements électriques, décoration.

Il est envisagé d'y disposer une grande borne ou plusieurs petites (Cf. Annexe 11 : photos des bornes tactiles).

3. Espace VIP

- **Îlot 1 – 75 m2** : cet espace VIP devra être isolé du reste de l'îlot pour permettre de recevoir dans une relative tranquillité. Situé à proximité de la partie végétalisée du stand et dans le cadre du concept place de village, l'espace institutionnel extérieur peut être envisagé comme la représentation d'un corps de ferme, avec un habillage évoquant les fermes d'Ile-de-France, par exemple. Une autre piste serait qu'il représente le côté urbain de la région.

A l'intérieur du VIP, un système de séparation (panneaux japonais, rideau ou autre système souple) doit être proposé par le prestataire pour faciliter la division de l'espace en deux et rendre le VIP modulable :

- Espace de travail total
- Espace déjeunatoire total
- Espace de travail et espace de déjeuner

A l'entrée du VIP, un comptoir accueil doit permettre d'accueillir les professionnels et les élus. L'accueil sera cogéré par les collaborateurs des différentes structures. Les personnes attendues sur l'espace VIP y seront identifiées.

Les professionnels doivent être préservés de la vision directe du grand public. Il s'agit soit de décaler l'entrée, soit d'utiliser le même type de séparation (panneau japonais ou autre système pour masquer l'entrée). Cependant des ouvertures peuvent être imaginées (type fenêtres ou autre type de découpe) afin de créer de la perspective depuis l'intérieur du VIP.

Espace VIP	
Détails techniques	
Sol	Plancher* à revêtir de moquette ou d'un autre matériau – la qualité du sol doit être irréprochable afin de palier à l'usure (très fort passage dans le VIP) Lino derrière le bar et en réserve
Aménagement	Un bar sera présent dans le VIP, celui-ci pourra être séparé en deux pour desservir les deux côtés du VIP lorsque celui-ci est divisé. Il devra accueillir une pompe à bière*, deux réfrigérateurs table top*, une machine à café* et avoir des rangements fermant à clés afin de stocker de la matière première. Le dessus du bar sera utilisé pour dresser les cocktails – prévoir un revêtement facilement nettoyable
Mobilier	Une armoire de rangement avec penderie fermant à clé*

	9 tables pliables et 36 chaises pliables * (espace de travail) 2 canapés * 2 fauteuils * 2 tables basses *
Matériel	2 réfrigérateurs table top* 1 machine à café* 1 fontaine à eau* 1 tireuse à bières*
Branchement électrique	Des prises dans le bar pour le branchement du matériel ci-dessus Deux jeux de triplettes facilement accessibles (un jeu de chaque côté du VIP) pour permettre aux personnes dans le VIP de brancher leur téléphone portable ou ordinateur
Réserve attenante au bar, avec groom et code	Evier * 2 grands réfrigérateurs* Etagères de rangement Plan de travail Patères Poubelles Un système de protection des coffrets électriques de l'espace institutionnel, ils doivent être séparés, protégés et accessibles.
Comptoir d'accueil à l'entrée	Avec des rangements fermant à clés 2 tabourets hauts*
Système de séparation de l'espace	Cloisonnement de l'espace VIP en deux parties
* loués ou fournis par le CERVIA Paris Ile-de-France	

Les murs extérieurs du VIP pourront être utilisés pour communiquer, l'espace doit s'intégrer dans la dynamique générale du stand.

D/ Signalétique stand institutionnel Régional

1. Signalétique haute

La signalétique haute reprendra le logo de la Région Ile-de-France sur 80 % de sa surface, les 20 % restant seront consacrés au logo de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France. Cette signalétique doit impérativement couvrir l'ensemble du stand institutionnel et doit se trouver à la hauteur maximale autorisée. Dans le pavillon 3, la hauteur maximale est de 6m en intérieur de stand avec obligation d'un retrait de 1m par rapport aux stands voisins et aux allées (hauteur de pont à maximum 6,50 m) cf. *Annexe 4 - Charte de bonne conduite APCA 2018.*

Elle doit être facilement repérable par le visiteur, l'ensemble de la signalétique (signalétique haute sur l'espace institutionnel et signalétique stands de vente) doit être cohérente et étudiée pour donner de la visibilité au pavillon Ile-de-France.

Les élingues seront louées par le CERVIA Paris Ile-de-France. Le prestataire aura à sa charge le pont lumière, l'éclairage, l'impression et l'installation des bandeaux. Le prestataire proposera des BAT au CERVIA Paris Ile-de-France avant impression.



2. Habillage des poteaux

En cas de présence d'un ou plusieurs poteaux sur l'îlot, le prestataire se chargera d'habiller le poteau, il réalisera un habillage spécifique montant jusqu'à 5 m sans restriction. Le CERVIA Paris Ile-de-France sera en charge de la création du visuel. Cf. *Annexe 4 - Charte de bonne conduite APCA 2018*

Cet habillage sera proposé en option dans le devis.

3. Habillage des allées

Le concept village sera travaillé en habillant les allées d'une moquette personnalisée afin que le public sente qu'il pénètre en Ile-de-France dès ses premiers pas sur le pavillon.

Il est également possible d'utiliser des bandeaux qui enjambent les allées pour ceinturer l'espace régional et créer une unité. Ces bandeaux peuvent être placés entre 2,50m et 3,00 m.

La moquette sera présente à minima pour relier les différents îlots composant le stand institutionnel, si le budget le permet, la moquette sera étendue à l'ensemble du pavillon Ile-de-France. La qualité de moquette composant les allées doit être irréprochable pour pallier à l'usure des 9 jours de salon.

E/ Stand Institutionnel départemental

Les stands départementaux seront construits à l'image de la dynamique générale du stand institutionnel. Ils sont conçus sur la base de modules de 20 m2.

Stands départementaux	
Détails techniques	
Sol	Plancher* à revêtir de moquette ou d'un autre matériau – la qualité du sol doit être irréprochable afin de palier à l'usure.
Aménagement	Comptoir de vente de 5 mètres linéaires environ, 0,50m de largeur fermant à clés ou la réalisation d'un autre type de mobilier suivant les besoins du département Un mur par module de 20m2 permettant d'afficher du contenu. L'impression de bâches pour recouvrir ce mur (BAT fournis par le CERVIA Paris Ile-de-France)
Branchement électrique	Des prises seront posées suivant les besoins électriques des départements. Un plan sera fourni au prestataire par le CERVIA Paris Ile-de-France.
Réserve attenante au bar, avec groom et code	Réserve de 5m2 par module de 20 m2 Si réserve, elle sera équipée d'étagères, de patères, d'une poubelle support, de sacs poubelles. De réfrigérateurs* et d'un évier* si besoin (dégustation de denrées périssables).

* loués ou fournis par le CERVIA Paris Ile-de-France

1. Signalétique haute

La signalétique haute reprendra le logo du département sur 80 % de sa surface, les 20 % restant seront consacrés au logo de la région Ile-de-France. Cette signalétique doit se trouver à la hauteur maximale autorisée. Dans le pavillon 3, la hauteur maximale pour les stands départementaux est comprise entre 3,50 et 4,50 m (cf. *Annexe 4 - Charte de bonne conduite APCA 2018*).



Elle doit être facilement repérable par le visiteur qui en arrivant du côté des stands départementaux doit voir en un coup d'œil qu'il pénètre sur le stand de la Région Ile-de-France.

Les élingues seront louées par le CERVIA Paris Ile-de-France. Le prestataire aura à sa charge le pont lumière, l'éclairage, l'impression et l'installation des bandeaux. Le prestataire proposera des BAT au CERVIA Paris Ile-de-France avant impression.

F/ Stands de vente

Les stands de vente proposés par le CERVIA Paris Ile-de-France sont répartis en deux types de stands :

- Les îlots collectifs de vente – 90 m² : les stands sont commercialisés par module de 6 m² sur la base de stands de 36m², ils sont fournis prêt à être utilisés.
- Les stands de vente particuliers – 54 m² : l'aménagement de ces stands est à la charge des exposants.

Le CERVIA Paris Ile-de-France commercialise des stands auprès d'agriculteurs, d'artisans et de PME d'Ile-de-France. Ces espaces sont proposés avec un prix de vente calculé selon le prix de revient du stand. Le prix intègre les frais de location de l'espace, d'électricité, de nettoyage et d'aménagement du stand. **C'est pourquoi le prestataire devra impérativement fournir un devis détaillé selon les postes de dépenses renseignés dans la trame de devis en annexe 5.** Cf. annexe 5 : trame devis

Des visuels des producteurs (portraits disponibles au CERVIA Paris Ile-de-France pourront être utilisés si le prestataire propose de mettre en scène les chefs d'entreprises présents. Sont aussi disponibles des visuels de paysages, productions, etc. Une quinzaine de caisses en bois* (type caisses de légumes) est également à disposition du prestataire, elles peuvent être utilisées en scénographie, comme étagères pour les stands de vente par exemple.

1. Les îlots collectifs de vente

Ilots collectifs de vente	
Détails techniques	
Sol	Plancher* et moquette* (fournies par Comexposium)
Aménagement	Stand collectif avec un comptoir de 0,90m de hauteur, 0,50m de largeur. Prévoir des étagères sous le comptoir. Un évier autonome* par stand. Une entrée avec ouverture en porte western ou autre système
Branchement électrique	Des prises seront posées suivant les commandes électriques des exposants. Un plan sera fourni au prestataire par le CERVIA Paris Ile-de-France lorsque les stands seront attribués aux exposants.
Réserve attenante au bar, avec groom et code	Un système de protection des coffrets électriques, ils doivent être séparés, protégés et accessibles. Réserve collective équipée d'étagères, de patères, d'une poubelle support, de sacs poubelles. De réfrigérateurs* et d'un évier* si besoin (denrées périssables).
* loués ou fournis par le CERVIA Paris Ile-de-France	

Certains exposants apportent des vitrines réfrigérées ou des tireuses à bière. Ce matériel est alors à inclure dans l'aménagement du stand : habillage en façade et découpe du comptoir.

La taille de la réserve collective est établie selon la règle suivante : chaque exposant a une quote-part de 1m² de réserve par 6m² de stand. Par exemple, si on considère un îlot de 36m² avec 6 stands collectifs de 6m² chacun, la réserve sera de 6m² et les stands de vente de 5m² chacun.

Suite à l'implantation des stands, le prestataire devra également respecter une homogénéité des mètres linéaires attribués à chaque exposant. En effet, chaque stand doit bénéficier de la même surface de vente sur l'allée.

Il sera demandé au prestataire de fournir un devis sur la base de 90m² de stands de vente (composé de modules de 6m²).

Cf. annexe 5 : trame devis

2. Les stands de vente particuliers

Les exposants ont la possibilité de prendre un stand nu, aménagé comme suit :

- Bandeau périphérique avec enseigne exposant comme sur les îlots collectifs de vente
- Un spot par mètre linéaire
- Des cloisons de séparations si nécessaires (stand positionné sur un pôle comprenant des îlots collectifs de vente - en fonction de l'implantation définitive donnée par l'APCA).

a) Stand des Boulangers du Grand Paris

Ce stand de 36 m² est aménagé pour la fabrication et la vente de pain et animé par des artisans boulangers, il est équipé comme suit :

- Un four de boulanger : installé par l'exposant
- Un pétrin : installé par l'exposant
- Un tour réfrigéré 3 portes : installé par l'exposant
- une diviseuse : installée par l'exposant

Pour ce stand, le prestataire doit prévoir :

- Revêtement lino sans plancher technique
- Comptoir de vente de 10 mètres linéaires environ, 0,50m de largeur
- Habillage des outils de production qui donnent sur l'allée
- Signalétique haute

b) Stand Macarons de Réaux

Le stand des Macarons de Réaux de 18m² comprend uniquement la signalétique haute et la cloison de séparation, l'habillage de son stand sera proposé en option (comptoir et porte d'entrée). L'exposant est en charge de l'aménagement total de son espace.

F/ Signalétique Stands de vente

Une attention particulière doit être fournie sur la signalétique des stands de vente afin d'accentuer la visibilité de la Région Ile-de-France en complémentarité de la signalétique haute de l'espace institutionnel.

Les élingues seront louées par le CERVIA Paris Ile-de-France. Le prestataire aura à sa charge le pont lumière et l'éclairage (Un spot par mètre linéaire avec raccordement électrique). Le prestataire proposera des BAT au CERVIA Paris Ile-de-France avant impression.

1. Enseigne exposant

Celle-ci est positionnée sur le bandeau périphérique des stands. Les exposants disposent d'une enseigne par stand et deux s'ils ont un angle.

Dans cette enseigne doivent apparaître :

- Le nom commercial de l'exposant
- Son numéro de stand
- Le logo de la région Ile-de-France

Chapitre 3 : MISSIONS DU PRESTATAIRE

A/ Travail du prestataire

Le prestataire aura à sa charge l'implantation et l'aménagement de l'espace régional incluant le stand institutionnel et les stands de vente sur le Salon de l'Agriculture 2018.

Cette prestation inclue :

- Conception du plan d'implantation et vues 3D de l'espace institutionnel et des stands de vente
- Élaboration des plans techniques
 - Élévation
 - Plans des élingues
 - Plans des compteurs et arrivées électriques
 - Plans des arrivées d'eau
- Conception et installation
 - Aménagements de stands
 - Installation et branchements électriques
 - Signalétique haute

La prestation complète proposée devra respecter les règles d'architecture de Comexposium et de l'APCA.

Cf. Annexe 3 : règlements d'architecture Comexposium 2018

Cf. Annexe 4 : charte de bonne conduite APCA 2018

B/ Délais en amont du salon

16 octobre 2017 : mise en ligne du cahier des charges par le CERVIA Paris Ile-de-France

16 novembre 2017 : remise des réponses à l'appel à consultation sur l'implantation théorique

Fin novembre 2017 : résultat de la commission d'achat pour le choix du prestataire retenu



Avant le 5 décembre 2017 : implantation définitive donnée par l'APCA. Le prestataire adapte sa proposition initiale à la réalité du stand

3 janvier 2018 : remise de l'implantation et des vues 3D définitives par le prestataire au CERVIA Paris Ile-de-France

26 janvier 2018 : dépôt du projet d'architecture par le prestataire à l'organisateur

- Les plans « vus de dessus » avec les mentions d'échelle, de côtes et de positionnement des retraits
- Les plans « en coupe » avec les mentions d'échelle, de côtes et de hauteur des volumes projetés

5 février 2018 : remise des plans techniques au CERVIA Paris Ile-de-France

- Implantation des boîtiers électriques
- Implantation des éviers
- Implantation des élingues (hauteurs et poids)
- Plancher

A partir du 20 février 2018 à 8h00 : montage du stand

22 février 2018 à 14h00 : livraison des stands

C/ La réponse au présent Appel à Consultation

Celle-ci devra comprendre pour ce salon :

- 1) Un descriptif de la proposition
- 2) Un devis détaillé complet poste par poste.
 - Pour le stand institutionnel :
 - Pour le stand institutionnel régional, devis détaillé pour 170 m2
 - Pour le stand institutionnel départemental, devis détaillé pour 20 m2
 - Devis détaillé pour l'accompagnement technique sur la conception d'un stand de 30 m2 dont la construction sera déléguée à des structures franciliennes spécialisées en agro matériaux
 - Pour les stands de vente collectifs (composés de modules de 6 m2), devis détaillé pour 90 m2
 - Pour le stand particulier des Boulangers du Grand Paris, devis détaillé pour 36 m2
 - Pour le stand particulier de Macarons de Réaux, devis détaillé pour 18 m2
- 3) Un rétro planning
- 4) Le descriptif de l'équipe dédiée et une plaquette de présentation de l'agence
- 5) Un plan et une vue 3D pour chaque type de stands (institutionnel et stands de vente).

Toutes propositions du prestataire au-delà du cahier des charges devront être devisées et apparaître en option.

Cf. Annexe 5 : trame devis

D/ Critères de jugement des offres

La proposition du prestataire sera jugée au regard des critères suivants :

- De la bonne compréhension du présent appel à consultation

- Du design, des rendus créatifs proposés pour le stand institutionnel et pour les stands de vente
- Du respect des impératifs techniques en terme d'aménagement d'une part et en terme de signalétique d'autre part
- Des moyens mis en œuvre pour le suivi sur place de l'ensemble de la prestation, avant et pendant le salon
- Du respect de la trame de devis et du prix de la proposition, les budgets maximums étant de :
 - » Pour le stand institutionnel : **434€ /m²**
 - » Pour les îlots collectifs stands de vente : **160€ /m²**

Ces prix incluent la logistique et l'aménagement du stand. Ils n'incluent pas l'électricité, l'eau et la location de mobilier signalée par le symbole * tout au long de l'appel à consultation.

E/ Engagements du prestataire

Les stands doivent être **montés et disponibles le jeudi 22 février à 14h impérativement.**

Le prestataire assurera le transport, le montage et le démontage de tous les éléments des stands, ainsi que le nettoyage du stand la veille de l'ouverture au public.

Un service de maintenance doit être assuré la veille et le jour de l'ouverture du salon. Un suivi doit être assuré pendant toute la durée du salon, afin de remédier à tout incident technique.

Dans le cas contraire, si une prestation extérieure est nécessaire, elle sera refacturée au prestataire.

L'éclairage de l'ensemble du stand et les prises électriques sont incluses, y compris le raccordement électrique des équipements de froid ou de cuisson apportés par les exposants ou loués par le CERVIA Paris Ile-de-France. Cette prestation sera intégralement gérée par le prestataire. L'installation électrique sera sur réseau permanent ou intermittent, conformément aux indications données par le CERVIA Paris Ile-de-France.

Le revêtement de sol, recouvrant toute la surface du stand, doit disposer d'un film plastique de protection pendant tout le montage, à retirer avant l'ouverture du salon.

Chapitre 4 : MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

A/ Conduite de la prestation

Le titulaire désignera le nom et les coordonnées professionnelles de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution des prestations en son nom. Si cette personne n'est plus en mesure d'accomplir sa mission, le titulaire doit en aviser immédiatement la personne responsable du marché au CERVIA Paris Ile-de-France. A ce titre l'obligation lui est faite de désigner un remplaçant et d'en communiquer le nom et les titres sans délai.

La personne chargée de suivre et de coordonner le marché pour le compte du CERVIA Paris Ile-de-France est Madame Bénédicte DUPONT, Directrice et pour le suivi opérationnel Lucie ROLLAND, Chargée de Projets.



B/ Procédure de marché du CERVIA Paris Ile-de-France

Les achats font l'objet d'une mise en concurrence par voie de publicité sur le site internet de l'organisme.

Ces achats sont étudiés par une « commission technique » réunie par les services qui étudie les offres aux fins d'une présentation à une « commission d'achats » composée et convoquée par la présidence du CERVIA Paris Ile-de-France et constituée de membres de son bureau.

C/ Durée du marché

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire. Il prend fin à l'issue de la période de démontage du Salon International de l'Agriculture 2018.

D/ Durée d'exécution de chaque prestation

Le délai d'exécution, de conception et de réalisation de l'espace Région Ile-de-France au Salon de l'Agriculture 2018 devra être conforme au rétro planning fourni par le titulaire.

E/ Résiliation pour cas de force majeure

Si le CERVIA Paris Ile-de-France est mis dans l'impossibilité d'exécuter le marché du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, il peut mettre fin à la consultation sans aucune contrepartie.

F/ Modalités de paiement

Le prestataire retenu devra fournir des éléments administratifs au CERVIA Paris Ile-de-France pour l'ouverture de son compte fournisseur. La liste de ces éléments sera transmise par le CERVIA Paris Ile-de-France lors de la notification des résultats du présent appel à consultation.

La commande pourra donner lieu au versement d'un acompte, dans la limite de 30% du montant global de la prestation.

A l'appui de sa demande de paiement, le titulaire fournit une facture, établie en un original et une copie, qui portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier,
- Numéro de SIRET (15 chiffres),
- Numéro de compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement (joindre un relevé d'identité bancaire ou postale),
- Le numéro et la date de la consultation,
- L'intitulé de la prestation et sa date de réalisation,
- Le montant hors TVA, le taux et le montant de la TVA, le montant TTC des prestations exécutées.

Chapitre 5 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'agence est invitée à confirmer le plus rapidement par mail sa participation à la présente consultation : lucie.rolland@cervia.fr



La remise des offres se fera le **jeudi 16 novembre 2017 à 16 heures** dernier délai. Le dossier complet de réponse devra soit être déposé en main propre à l'accueil du CERVIA Paris Ile-de-France, soit envoyé par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Un deuxième exemplaire de ce dossier doit également être envoyé par mail avec accusé de réception du CERVIA Paris Ile-de-France.

Le choix du prestataire sera notifié par courrier.

CERVIA Paris-Ile-de-France, 43 Bd Haussmann, 75009 PARIS
Tél. : 01 55 34 37 00 – Fax : 01 55 34 37 11
Email : lucie.rolland@cervia.fr / 01 55 34 37 12

Sites Internet :

cervia.fr

mangeonslocal-en-idf.fr

Chapitre 6 : ANNEXES

[Annexe 1 : Mémento de la statistique agricole](#)

[Annexe 2 : Plaquette de présentation SIA 2018](#)

[Annexe 3 : Règlements d'architecture Comexposium 2018](#)

[Annexe 4 : Charte de bonne conduite APCA 2018](#)

[Annexe 5 : Trame devis](#)

[Annexe 6 : Répartition des Hall au salon de l'agriculture 2018](#)

[Annexe 7 : Chiffres productions](#)

[Annexe 8 : Exemples de mise en scène et végétalisation](#)

[Annexe 9 : Projet d'implantation](#)

[Annexe 10 : Espace dégustation](#)

[Annexe 11 : Photos des bornes tactiles](#)

[Annexe 12 - Photos du stand 2017](#)